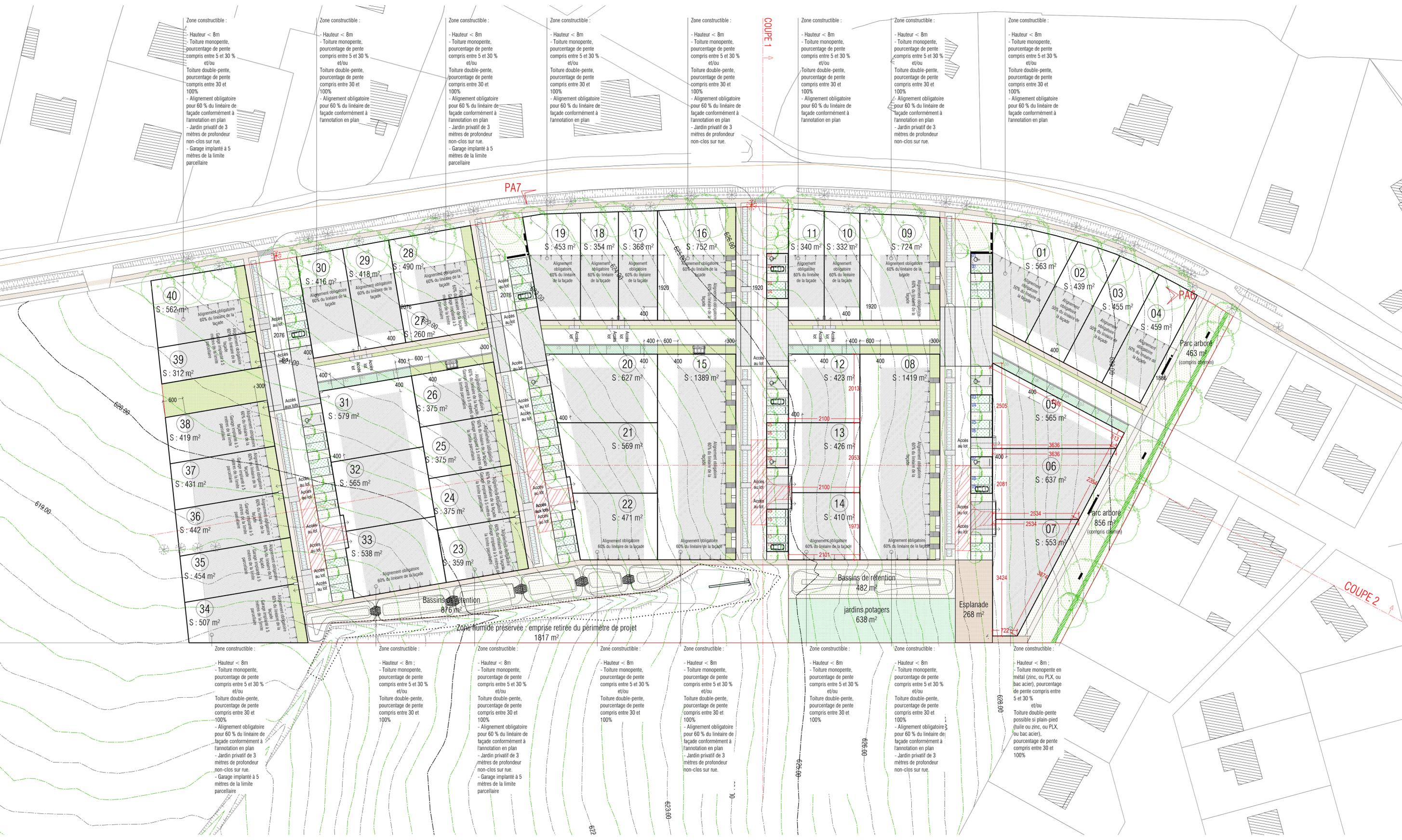


BAS DE PARCELLE

HAUT DE PARCELLE



Zone constructible :
 - Hauteur < 8m
 - Toiture monopente, pourcentage de pente compris entre 5 et 30 %
 et/ou
 Toiture double-pente, pourcentage de pente compris entre 30 et 100%
 - Alignement obligatoire pour 60 % du linéaire de façade conformément à l'annotation en plan
 - Jardin privatif de 3 mètres de profondeur non-clos sur rue.
 - Garage implanté à 5 mètres de la limite parcellaire

COUPE 1

COUPE 2

- enrobé classique
- enrobé grenailé
- bicouche volcanique
- sablé volcanique
- mélange terre / pierre
- dalles enherbées
- noue
- prairie fleurie
- jardins potagers
- enherbement sur TV
- arbres plantés
- arbres / haies existants conservés
- arbres existants supprimés

- 01 stationnement "visiteurs" (numérotation grise)
- 01 stationnement attribué au lot 08 (numérotation bleue)
- 01 stationnement attribué au lot 15 (numérotation rouge)
- aire de manœuvre véhicule incendie

